

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS  
Haute Autorité de santé

#### **Décision n° 2012-0049/DC/CEESP du 5 avril 2012 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination de membres de la commission évaluation économique et santé publique**

NOR : ETSX1230197S

Le collège de la Haute Autorité de santé, ayant valablement délibéré en sa séance du 5 avril 2012,  
Vu la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie ;  
Vu le décret n° 2004-1139 du 26 octobre 2004 relatif à la Haute Autorité de santé ;  
Vu le décret du 10 janvier 2008 portant nomination des membres du collège de la Haute Autorité de santé ;

Vu la décision du collège n° 2008-04-044 MJ du 16 avril 2008 portant règlement intérieur du collège, modifiée par les décisions n° 2008-12-089 MJ du 10 décembre, décision n° 2010-07-024 MJ du 21 juillet 2010, décision n° 2010-10-031 MJ du 13 octobre 2010, décision n° 2010-12-051 MJ du 9 décembre 2010, décision n° 2011-03-056 du 9 mars 2011, décision n° 2011-04-060 MJ du 6 avril 2011, décision n° 2011-06-067 MJ du 15 juin 2011, décision n° 2011-06-071 MJ du 29 juin 2011 et décision n° 2011-09-080 MJ du 15 septembre 2011 ;

Vu la décision n° 2012 DC/SG du 11 janvier 2012 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination du président et des membres de la commission évaluation économique et santé publique ;

Vu les déclarations d'intérêts transmises par les candidats et leur engagement de se déporter s'ils ont des liens d'intérêt susceptibles d'être considérés comme pouvant porter atteinte à leur indépendance ;

Vu le *Guide des déclarations d'intérêts et de gestion des conflits d'intérêts*,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres de la commission évaluation économique et santé publique :

Gérard Becher.  
Pierre-Yves Boëlle.  
Richard Douard.  
Michèle Gauthier.  
Catherine Helmer.  
Virginie Migeot.  
Pascal Plan.

#### Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 5 avril 2012.

Pour le collège :  
*Le président*,  
PR J.-L. HAROUSSEAU